

A.M 31 PEINTURE

SAS au capital social 1000 €

Siège social : 2 rue du Roussillon 31100 Toulouse

RCS Toulouse 920893005

Assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2025

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS DU 22 septembre 2025

A Toulouse, Le 22 septembre 2025 à 10h

Présents :

Monsieur MOHAMMED ABAKER Bahradin, Monsieur MOHAMAD ABDALLAH Abdulmajid et Monsieur ABDIN YUCEF Albaker

1/ Ordre du jour :

- Démission de l'ancien président et nomination d'un nouveau président
- Modification du siège social.
- Modification corrélative des statuts
- Inscription modificative au RCS TOULOUSE
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2/ Les associés déposent et mettent à la disposition les documents suivants :

- Le rapport établi par la gérance
- Le projet de décisions
- Les statuts

3/ Adopte les décisions suivantes :

1ERE RÉOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance et pris connaissance de la démission de l'ancien président et nomination d'un nouveau président de la SAS qui a été notifié à la société, décide la démission de l'ancien président **Monsieur MOHAMMED ABAKER Bahradin**, 2 rue du Roussillon 31100 TOULOUSE et nomination d'un nouveau président **Monsieur ABDIN YUCEF Albaker**, 1 IMP ANDRE CAMPRA BAT 03 - 31100 TOULOUSE.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

2EME RÉOLUTION :

La société décide la modification du siège social qui devient : **52 boulevard Gabriel Koenigs - 31300 Toulouse**

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

3EME RESOLUTION :

L'associé, décide, pour tenir compte de ces modifications de la société de modifier **L'article 4 et L'article 16.2 des statuts qui sera rédigé ainsi :**

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à **52 Boulevard Gabriel Koenigs-31300 TOULOUSE**

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décisions de l'associé unique. Si la société vient à comporter plusieurs associés, le transfert du siège social dans le même département est décidé par le président. Dans tous les autres cas, le transfert du siège social résulte d'une décision collective des associés.

Article 16 : PRESIDENT DE LA SOCIETE – DIRECTEUR GENERAL

16.2 Le Président est désigné, pour une durée limitée ou non, par l'associé unique ou par décision collective des associés, sous réserve de l'hypothèse du décès du Président examinée ci-dessous.

Le président est :

Monsieur ABDIN YUCEF Albaker

Né le 20/06/1992 à ZALINGEI- SOUDAN de Nationalité Soudanaise.

Demeurant au 1 IMP ANDRE CAMPRA BAT 03 - 31100 TOULOUSE

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

4 EME RÉOLUTION :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

5 EME RÉOLUTION :

Au vu du changement apporté dans les statuts, une inscription modificative sera faite au tribunal de commerce de TOULOUSE.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Fait à TOULOUSE, le 22 septembre 2025

Monsieur MOHAMMED ABAKER Bahradin,

A blue ink signature, appearing to be 'Bahradin', written in a cursive style.

Monsieur MOHAMAD ABDALLAH Abdulmajid

A blue ink signature, appearing to be 'Abdulmajid', written in a cursive style.

Monsieur ABDIN YUCEF Albaker

A blue ink signature, appearing to be 'Albaker', written in a cursive style.